

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Dossier complet le

30/04/2019	03/05/2019	F09319P0152
	1. Intitulé du projet	
Logements - ZAC du Parc de la Duranne - A	llée Etienne Lambert - 13 100 Aix-en-Provence	
2. Identification du	(ou des) maitre(s) d'ouvrage ou du (ou des)	pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique	De é u a va	
Nom 2.2 Personne morale	Prénom	
Dénomination ou raison sociale	SNC COGEDIM PROVENCE	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Jérôme COSTAGLIOLI - Directeur d'agence	
RCS / SIRET 4 4 2 7 3 9 4	1 3 0 0 5 6 Forme juridique	SNC
	z à votre demande l'annexe obligatoire	
	u des seuils et critères annexé à l'article R. 12 limensionnement correspondant du projet	22-2 du code de l'environnement et
N° de catégorie et sous-catégorie 39) a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher comprise entre 10 000 et 40 000 m² 41) a) Aire de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus	Caractéristiques du projet au regard des (Préciser les éventuelles rubriques issues d'au La surface de plancher est de 14 492 m² et le pa stationnement en sous-sol.	utres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	4. Caractéristiques générales du projet	
	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du	ı formulaire
sous-sol de parking pour 289 places de stat	ents collectifs en R+2 et R+3 pour 219 logement tionnement au sein de la ZAC du Parc de la Dura en 4 maisons individuels en R+1 et la conservati	anne - Allée Etienne Lambert à Aix-en-
Le terrain du projet est accessible actueller d'autre de la Grande Duranne puis en pren	nent par l'avenue François Arago depuis les dec ant l'allée Etienne Lambert.	ux rond-points existants de part et
Le projet s'insère en zonage UI et dans une Le projet s'insère également dans une ZAC Les enjeux du site ont été analysés et des é	C sur une surface totale de 1, 97 Ha, sur la comr OAP du PLU d'Aix-en-Provence ayant fait l'obje ayant fait l'objet d'une étude d'impact sur l'env tudes spécifiques ont été effectuées pour établ ore 4 saisons, Étude d'incidence sur le réseau Na	et d'une évaluation environnementale. vironnement. ir un projet respectueux de

4.2 Objectifs du projet
Afin de proposer une offre en logements complémentaire aux citoyens de la commune et de ses environs, le projet s'inscrit sur
des parcelles partiellement urbanisées et faisant l'objet d'une OAP au sein du PLU. Les nouvelles constructions respecteront les
limites de recul par rapport aux limites séparatives voisines et l'emprise publique.
Ce projet vient alors densifier le secteur de la Grand Duranne dans un objectif de maîtrise de l'étalement urbain sur le territoire et
de production de 900 logements par an inscrit au PLH. Le projet s'insère dans son environnement et vient parfaire
l'aménagement global de ce secteur.
Tamenagement global de ce secteur.
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
4.5.1 dans sa phase navadx
Le projet sera encadré par un coordinateur environnement pour la bonne gestion du chantier. Des comptes-rendus des visites
de chantier seront disponibles.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
Le projet se compose de la construction de :
Le projet se compose de la construction de .
- 11 bâtiments collectifs en R+2 et R+3 pour 219 logements ;
- 4 maisons individuels en R+1;
- la conservation d'une maison existante ;
- un parking pour 289 places de stationnement en sous-sol.
- un parking pour 269 places de stationnement en sous-soi.
L'opération compte 25 % de logements sociaux, soit 56 logements.
Il s'insère dans un espace public de 2,6 Ha environ et s'est élaboré en concertation avec le promoteur Kaufman & Broad
Méditerrannée afin d'être le plus fonctionnel possible avec les futurs aménagements de la zone. Une réflexion de cohérence sur
l'aménagement du secteur de la Grande Duranne a été menée tout au long de la démarche. Le projet vient s'ériger autour de
futurs équipements publics tels que la Bastide existante et le bassin paysager qui seront restaurés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).								
Lotissements et autres divisions foncières soumis à Demande de Permis de Construire								
	projet et superficie globale de l'opération - préciser le							
Grand	leurs caractéristiques	Valeur(s)						
Surface de plancher = 14 492 m ² Aire de stationnement = 289 places en	sous sol							
Espaces verts = 9921 m^2	50U5-501							
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s)								
d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long. 4 3 ° 4	3'97"44 Lat. 05°35'68"21						
Logements ZAC du Parc de la Duranne	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),							
Allée Etienne Lambert	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,							
13 100 Aix-en-Provence 43.489744 , 5.359321	38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de							
43.409744 , 3.339321	l'environnement :							
	·	_'" Lat ° ' "						
		'" Lat°'"						
	Communes traversées :							
	oignoz à votro domondo los annovas de 2 à							
J	oignez à votre demande les annexes n° 2 à l							
4.7 S'agit-il d'une modification/extens	ion d'une installation ou d'un ouvrage existant?	Oui Non X						
4.7.1 Si oui, cette installation or environnementale?	ı cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluat	ion Oui Non X						
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme	nt les							
différentes composantes de votre	projet et							
indiquez à quelle date il a été auto	JIISE !							

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		Le projet est situé dans l'emprise de la ZNIEFF Type II "Plateau d'Arbois - Chaîne de Vitrolles - Plaine des Milles" Le secteur d'étude a alors fait l'objet d'un inventaire faune/flore sur un cycle complet par le BE Ecotonia ; les résultats ont été pris en compte dans l'élaboration du projet
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	X		Aix-en-Provence est ouverte par un PPB (2015-2020). Le projet se situe en majorité en zone verte claire du PPB, soit 45 à 50 db entre 22h et 6h. Une petite partie est en zone jaune claire, soit 50 à 55 db entre 22h et 6h. Le projet a été réfléchi pour intégrer au maximum ces informations tout en suivant les règles données par l'OAP du PLU (voiries internes, découpage pour insertion du bâti,).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	Les zones humides au sens de l'arrêté ministériel du 24/06/2008 et de la note technique du 26 juin 2017 que sont la Petite Jouine et le Grand Vallat sont en dehors des emprises du projet (distance : 200 m de chacune). le projet est également en dehors des réservoirs de biodiversité identifiés au sein du SRCE et de la TVB locale.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Aléa faible au risque retrait-gonflement des argiles Zone de sismicité moyenne (4) PPRI Arc et ses affluents et aléa inondation (SABA 2011) Le projet se situe pour une petite partie dans le lit majeur de la Petite Jouine (le projet se situe à 200 m du lit mineur. Zone 3 du zonage des Eaux pluviales (SAFEGE 2014) : compensation de l'imperméabilisation à hauteur de 1200m3/ha et débit de fuite 10l/s/Ha PPRI Arc et ses affluents prescrit en 1993 mais non approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	La zone d'étude n'est concernée par aucun périmètre de protection de captage d'eau potable (mail ARS du 18/02/2019).
Dans un site inscrit?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	Le premier site Natura 2000 est situé à environ 3,2 km à l'Ouest du projet (Diagnostic écologique ECOTONIA 2018/2019).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	oléter le tableau suiva ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	X		ll existe un réseau pluvial au Nord-Est du projet. Il s'agit d'un réseau enterré dont le fil d'eau est situé à l'altitude 108.50 mNGF. Ce réseau se rejette ensuite dans un fossé dont l'exutoire final est la Petite Jouine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?			A ce stade du projet, il ne peut être garanti une absence d'excédent de matériaux ; néanmoins la démarche de chantier sera de réutiliser au maximum les matériaux sur le site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	X		Les parcelles étant déjà bâties, le projet n'entraînera pas d'incidence significative sur les habitats existants. Le projet prévoit de préserver les masses boisées du PLU, les arbres à cavité (Diagnostic écologique 4 saisons ECOTONIA 2018/2019) et en bonne santé (étude sanitaire ONF 2016 et 2019). Des plantations d'essences locales sont également prévues ; elles apporteront de la biodiversité au site et permettront que le projet soit intégré au mieux. Le chantier sera encadré par un coordinateur environnement/biodiversité et le porteur de projet s'est engagé dans l'application de diverses mesures ERC.
Milieu naturel			X	Le premier site Natura 2000 est situé à environ 3,2 km du projet ; aucune incidence significative n'est à prévoir sur les habitats et individus de la ZPS Plateau de l'Arbois et donc sur le réseau Natura 2000 (Formulaire d'incidence simplifié Natura 2000 + Diagnostic écologique 4 saisons, Analyse des incidences et mesures ERC - ECOTONIA 2018/2019) .

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	Aucune zone à sensibilité particulière n'est identifiée à proximité du site d'étude.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	Les parcelles sont déjà anthropisées et en partie urbanisées. Elles font parties du zonage UI du PLU et font l'objet d'une OAP. Elle s'insère dans un environnement urbanisé plutôt dense et dans une ZAC ayant pour vocation ce développement.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×		Risque lié au Transport de Marchandises Dangereuses est identifié à l'échelle de la commune.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Séisme (zone de sismicité 4) Inondations (cf. PPRI) Retrait-Gonflement des argiles aléa faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	L'étude d'impact de la ZAC de la Duranne a traité ce sujet. Le projet s'insère dans cette ZAC ; aucune incidence significative n'est à prévoir.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		L'offre en logements engendre des déplacements domicile-travail. L'EIE de la ZAC (tertiaire et logements) a traité l'ensemble des sujets environnementaux. Le projet s'insère dans celle-ci; aucune incidence supplémentaire n'est à prévoir. Le trafic routier est chargé sur la RD9 et ses alentours mais la ZAC a été conçu pour accueillir de nombreux projets; la création de la route de Calas a permis de fluidifier le trafic et des dispositifs de transports en commun et modes actifs ont été mis en place et s'accentue afin d'inciter les usagers.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	\boxtimes		Le projet est susceptible d'être source de bruit notamment en phase chantier, de manière temporaire. Les travaux seront réalisés de jour et les riverains seront informés des dates de chantier. D'après l'EIE de la ZAC la Duranne et le plan de prévention, pas de nuisances sonores significatives et aucune recommandation n'est à prévoir sur le bâti suite à l'étude acoustique (VENATHEC) sur le secteur Grande Duranne.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?			Le projet est susceptible d'engendrer des vibrations uniquement en phase chantier, de manière temporaire. Les travaux seront réalisés de jour et les riverains seront informés des dates de chantier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	\boxtimes		Le projet sera éclairé et respectera la mesure de réduction suivante : - l'angle de projection de la lumière ne dépassera pas 70° à partir du sol ; - les sources lumineuses seont munies de capots réflecteurs ; - un verre luminaire plat sera souhaité plutôt qu'un verre bombé ; - la hauteur du mat sera minimisée. Une réflexion a été menée concernant l'emplacement des éclairages et leur intensité. Aucun effet cumulé significatif ne sera donc à prévoir.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		Le projet engendrera des rejets atmosphériques liés: - à la circulation routière (CO, NO2, benzène, COV) - au chauffage des futurs bâtiments: CO2, NOx, CO) Néanmoins les constructions répondront à la norme RT 2012 limitant les rejets carbonés. De plus, l'EIE de la ZAC a traité l'ensemble des sujets environnementaux; aucune recommandation n'est prévu au règlement de la ZAC.
Facinions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	×		Les eaux usées seront raccordées par une canalisation souterraine aux réseaux d'assainissement. Les eaux pluviales : le volume de rétention utile obtenu atteint 1 170 m3 utiles au global avec un débit de fuite moyen de 14 l/s. Les structures de rétention sont au nombre de 2, réparties entre les différents secteurs (DLE INGEROP 2019) et seront raccordés au réseau d'eaux pluviales existant.
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Le projet engendrera la production de déchets en phase de chantier (cahier des charges visant au tri des déchets de chantier et vérification par un coordinateur environnement/biodiversité) puis par les usagers en fonctionnement (local poubelle réfléchi et dimensionné en amont - PC 3_5 Planche local poubelles).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Le projet s'insère dans un environnement déjà urbanisé en préservant les masses boisés et arbres sains en respectant les prescriptions du PLU et de la l'OAP.		
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?			Le projet s'insère dans un environnement déjà urbanisé et fonctionnel (voiries et réseaux existants, habitations, transports en commun à proximité,).		
6.2 Les incide approuvés				sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :		
Il s'agit des projets qui ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre d'article R.214-6 du Code de l'Environnement et d'une enquête publique ou ont fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale publié. NB = Ne sont plus considérés comme "projets" ceux qui sont abandonnés par leur maître d'ouvrage, ceux pour lesquels l'autorisation est devenue caduque ainsi que ceux qui sont réalisés. Le périmètre d'investigation de recherche des « autres projets connus » s'est étendu sur les communes limitrophes. Sur l'ensemble de ces communes, aucun projet de nature à avoir des effets cumulés avec le présent projet n'est recensé. A noter que le projet a été réfléchi dans le cadre de l'OAP du PLU, de la ZAC présente dans laquelle il s'insère, de l'existant et du futur avec une cohérence et connexion avec le projet de Kaufman & Broad et l'aménagement des espaces publics. (dont ER au PLU pour l'espace public)						
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non X Si oui, décri			nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?		

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Concernant le milieu naturel, une trame végétale sera préservée (dont arbres à cavités) et l'utilisation d'essences végétales locales, variées et adaptées sera mise en œuvre. Les espaces verts seront gérés de manière écologique (fauche tardive, gestion différenciée, pas de produit phytosanitaire, arrosage raisonné, ...). Le planning des travaux est adapté pour respecter la reproduction de la faune du site et des alentours et un coordinateur biodiversité/environnement suivra le chantier. le plan d'aménagement a été conçu en prenant compte autant que possible des enjeux écologiques et d'insertion dans l'environnement (paysage, modes actifs, ...). Seulement l'OAP et le respect de ses indications, n'ont pas permis d'orienter au maximum le bâti pour l'utilisation des énergies renouvelables. Le projet respectera la RT 2012 et veille au bien-être des usagers en la matière (insertion du bâti dans le végétal permettant de conserver ombrage et fraicheur, ...).

Les parking sont en sous-terrain, permettant de répondre à la demande tout en mettant l'accent sur le cheminement piéton et les modes actifs sur le site. Des arrêts de transport en commun sont situés à proximité immédiate et ce secteur vient se densifier dans la logique de la ZAC pour proposer du logement et tenter de réduire les trajets domicile-travail.

Concernant la gestion des eaux pluviales, un système de rétention / infiltration y compris végétalisées, permettra la gestion douce des eaux de toitures. Le DLE précise ces mesures.

Une étude sanitaire des arbres existants a été reconduite en 2019 afin de s'assurer de la sécurité.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Afin de prendre en compte les éventuels enjeux environnementaux des parcelles concernées par le projet et des alentours, des études préalables ont été menées et prises en compte afin d'apporter une plus-value environnementale au projet et de s'assurer d'élaborer un aménagement respectueux de l'environnement. Le projet s'insère dans une ZAC ayant fait l'objet d'une étude d'impact et dans l'OAP d'un PLU ayant été soumis à évaluation environnementale. L'ensemble des thématiques environnementales ont été abordées en réunions de travail et en concertation avec les acteurs locaux (SPL, mairie, gestionnaires de réseaux,...), ainsi aucune étude d'impact sur l'environnement n'est nécessaire pour ce projet.

8. Annexes

8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	\times
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	\boxtimes
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	\boxtimes

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexes:

Etude sanitaire des arbres - ONF 2016 et 2019

Diagnostic écologique 4 saisons - 2019 - BE ECOTONIA

Etude d'incidence Natura 2000 - 2019 - BE ECOTONIA

Programme des travaux VRD et notice hydraulique - 2019 - Extrait PC et réponses des gestionnaires de réseaux

Dossier Loi sur l'eau - 2019 - INGEROP

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Aix-en-Provence

le, 29/04/2019

Signature

COGEDIM PROVENCE AGENCE DU PAYS D'AIX
SIC INCUMIN de 100/000 - SIREN 402 739 413 RCS-MISSIRE - APE 4110A*
Les Carrés de L'enfant
Bât B - 140, avenue du 12 juillet 1998
13200 AIX EN PROVENCE
Tél: 04 42 166 250 - Fax: 04 42 600 171